



retraite apres demission agent territorial trimestres enfants

Par **YSABEL81**, le **17/09/2024** à **20:03**

Bonjour je pense demissionner de mon poste D Agent territorial a mes 63 ans pour reprendre les terres de mon mari en tant qu agricultrice .

JE COTISERAI DONC JUSQUA MES 67 ANS ;

en tant que fonctionnaire mes trimestres ajoutes pour mes enfants etait de 4 trimestres par enfants

si je deviens agricultrice passerons telle a 8 trimestres par enfants .?

JAI DEJA TRAVAILLEE 20 ANS DANS LE PRIVE AUPARAVANT

CORDIALEMENT

Par **Marck.ESP**, le **17/09/2024** à **23:00**

Bonjour

Agriculture ou pas, chaque enfant vous permet d'obtenir jusqu'à 8 trimestres : 4 pour la maternité ou l'adoption et 4 pour son éducation (1 trimestre par année de résidence commune).

Les trimestres « maternité » sont toujours inscrits au compte de la mère.

Les trimestres « adoption » et « éducation » sont attribués à l'un ou l'autre des parents: